

"B," somme qu'elles n'avaient pas droit d'avoir et qu'elles n'avaient jamais demandées.

Voici quels sont les faits à ce sujet : Lorsque les termes du contrat pour le service "A" et "B" furent arrêtés—c'est-à-dire le contrat pour l'établissement d'une ligne de vapeurs à la Jamaïque et à Cuba—il s'écoula quelque temps avant que le contrat fut conclu d'une manière définitive, et au mois de novembre, le ministre des finances écrivit à Pickford et Black, après que les conditions avaient été convenues, demandant à la société depuis quelle date le subside devait être payé, et Pickford et Black répondirent qu'il s'attendaient à être payés pour les mois de novembre et de décembre respectivement. Leur lettre est datée du 21 janvier 1890, elle est adressée au sous-ministre des finances, et voici comment elle se lie :

HALIFAX, N.-E., 21 janvier 1890.

J. M. COURTNEY, Cér.,
Sous-ministre des finances, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Nous avons reçu votre lettre du 15 courant.

Le 16 novembre, l'honorable M. Foster nous écrivit pour nous dire que notre soumission pour le service "B" avait été acceptée, et le 10 décembre, M. Kenny nous écrivit que notre soumission pour le service "A" avait aussi été acceptée.

Nous pensons que ces contrats doivent dater du mois de novembre pour le voyage de l'*Alpha*, qui est parti le 15 de ce mois, et du mois de décembre pour le *Beta*, qui est parti le 25 décembre.

Nous serons heureux de recevoir les contrats aussitôt que vous pourrez les envoyer.

Vos tout dévoués,

PICKFORD & BLACK.

Ainsi donc, quand on leur a demandé au mois de janvier 1890, depuis quelle date ils voulaient faire compter leurs subsides, ils répondirent : Quant au service "A," depuis le mois de novembre, et quant au service "B," depuis le mois de décembre. Le contrat qu'ils avaient fait avec le gouvernement contenait une stipulation que ces subsides leur seraient payés quand ils les demanderaient. Ils ont fait le service et ils ont été payés ; mais ensuite, quand l'honorable ministre était en négociations avec eux dans le mois de septembre 1890, dans le but de retirer le contrat d'entre les mains de MM. Van Wart et Baird, ces gens lui demandaient s'il ne leur paierait pas la somme de \$15,000 pour les voyages faits par les navires *Alpha* et *Beta*, sur la ligne "A" et "B," dans les mois de novembre et décembre, alors qu'ils n'avaient aucun contrat avec le gouvernement. L'été précédent, ces gens avaient employé ces navires à faire le commerce sans avoir aucun contrat avec le gouvernement, et lorsqu'ils convinrent avec l'honorable ministre d'accepter le contrat de la compagnie de steamers du Canada et des Antilles, ils demandèrent en même temps par lettre qu'on leur payât la somme de \$15,000 pour des voyages que ces navires avaient faits, bien que ces messieurs n'eussent pas de contrats avec le gouvernement. L'honorable ministre s'est incliné et il a accepté ; il fit un rapport favorable au gouvernement au sujet de leur offre, et Pickford et Black acceptèrent le contrat de Baird ; on leur paya \$15,000, et Baird reçut \$2,000 de supplément pour les voyages faits par le *Loanda*, et tout le monde semble satisfait, excepté le pauvre contribuable qui se trouve avoir perdu \$35,000 ou \$40,000 dans le marché.

Mais qu'est-il arrivé par la suite, M. l'Orateur ? Le ministre des finances a-t-il exigé des nouveaux soumissionnaires ou des nouveaux entrepreneurs qu'ils remplissent les conditions de leur contrat et

M. DAVIES (I.P.-E.)

qu'ils missent sur la ligne les navires qu'ils s'étaient engagés d'y mettre ? Pas du tout. Il a permis que le *Loanda*, un mauvais navire, comme je l'ai dit, continuât le service longtemps après que le contrat fut conclu définitivement.

M. FOSTER : Combien de temps ?

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je vais donner à l'honorable député les dates aussi exactement que je puis me les rappeler. On commença en décembre et on fit le service jusqu'au mois d'avril suivant, avec le *Loanda*, et la stipulation spéciale qu'on avait faite en septembre, qu'on fournirait deux nouveaux bateaux, le premier jour de l'année, ne fut pas remplie, et, à ma connaissance, elle ne l'a pas encore été ; en tout cas, elle ne l'était pas il y a quelque temps, comme je vais le démontrer. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en dire plus sur cette partie de la question. Je dois dire à la chambre, comme je le constate d'après mes documents, que l'honorable député s'était entendu avec Pickford et Black pour reprendre le contrat de Baird, et comme il avait consenti, le mois précédent ou à quelques jours de là, à payer à Baird 50 pour cent de plus que le montant auquel le contrat lui donnait droit, il remit à Pickford et Black \$15,000, sous prétexte qu'ils en avaient besoin pour le service de leurs bateaux, avant de signer le contrat avec le gouvernement, mais je soutiens que c'était plutôt une gratification pour les engager à reprendre le contrat de Baird. Eh bien ! M. l'Orateur, dans son rapport au conseil, en date du 1er octobre, 1890, l'honorable député parlait des deux points de la question comme dépendant l'un de l'autre. Il déclarait qu'il s'était engagé à payer à la compagnie de Baird \$6,150 par voyage, au lieu de \$4,100 comme le comportait le contrat. Il disait aussi que Pickford et Black s'étaient engagés à ajouter deux bateaux d'une capacité de mille tonnes et d'une vitesse de douze nœuds à l'heure, avec tout l'aménagement nécessaire pour les passagers, et à faire un voyage par mois, moyennant la somme de \$60,000 par année, avec permission de faire des voyages supplémentaires, pas plus de quatre, au prix de \$2,000 chacun. Il recommandait d'accepter l'offre pour quatre ans, à partir du 1er janvier 1891, et demandait en même temps qu'on payât à Pickford et Black les \$15,000 dont j'ai parlé. Naturellement, le conseil accepta le rapport et les personnes en question reçurent leur argent presque aussitôt. Le même mois que l'honorable député fit son rapport, il fut adopté, les \$15,000 furent payés à la Compagnie de steamers du Canada et des Antilles \$2,000 par voyage de plus que le montant auquel le contrat lui donnait droit. C'est alors qu'on reconnut que le *Loanda* n'était pas un bateau convenable, et l'honorable monsieur acquit la preuve, par une lettre qu'il reçut de Pickford et Black. Ils lui écrivaient, en date du 16 octobre :

Nous sommes d'opinion que le *Loanda* n'est pas un bateau propre à faire le service et les rapports qui nous arrivent nous confirment dans cette opinion. Il peut se faire que nous soyons forcés de nous en servir encore après le 31 décembre, mais ce n'est que dans ce cas-là que nous le ferons.

Je mentionne ce fait pour prouver que le bateau pour lequel l'honorable député avait, peu de temps auparavant, consenti à payer plus qu'il ne devait, d'après le contrat, n'était pas, de l'avis même des personnes qui avaient repris le contrat de la Compagnie de steamers du Canada et des Antilles, en état de faire le service, et que ces mêmes personnes l'ont